paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS

25.000 FCFA NIGER 12.500 FCFA 38.000 FCFA

ETRANGER { 1 an - 6 mois -19.000 FCFA

VENTE AU NUMERO

Année courante Année antérieure

NIGER 1 000 FCFA 1.500 FCFA ETRANGER 1.500 FCFA 2.000 FCFA

MODALITES DE PAIEMENT

Les abonnements ou réabonnements et les annonces sont payables d'avance.

Tout règlement s'effectue exclusivement par mandat postal ou chèque

Pour tout règlement en espèces, une quittance sera fournie. Exigez votre quittance.

INSERTION

Trois mille (3.000) francs CFA la ligne. Un minimum de perception de 30.000 FCFA. par annonce sera appliqué pour les insertions. Adresser les correspondances, textes à insérer, demandes de renseignements à :

> **JOURNAL OFFICIEL** DE LA REPUBLIQUE DU NIGER **B.P. 116 NIAMEY**

Téléphone: 20.72.39.30 / 20.72.20.59 20.20.32.55

SPECIAL N° 28

Loi n° 2019-76 du 31 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2020

Cette édition spéciale comprend quatorze (14) cahiers

Sixième cahier

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Annexe IV : Détails des aut	torisations d'engagement et
des crédits de paiement	(en francs CFA)

Section 18 : Cabinet du médiateur de la République	1626
Section 20 : Cour de cassation	1634
Section 21 : Conseil d'Etat	1646

Section 22: Cour des comptes	1657
Section 23 : Ministère de la communication	1677
Section 24 : Secrétariat général du Gouvernement	1707